

170 P V NP **DM27**
Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

Beauharnois

AUD 6211-03-064

MANUFACTURIERS ET DES EXPORTATEURS DU QUÉBEC

**ASSURER LA DISPONIBILITÉ D'UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT
À UN PRIX COMPÉTITIF**

*Projet de centrale à cycle combiné du
Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec*

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 4 octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
1. Présentation des Manufacturiers et exportateurs du Québec	4
2. Priorités des Manufacturiers et exportateurs du Québec en matière d'énergie	5
3. Croissance de la demande d'électricité sur les marchés d'Hydro-Québec	6
↳ <i>Marché québécois</i>	6
↳ <i>Marchés extérieurs</i>	6
4. Synthèse : attentes des MEQ vis-à-vis Hydro-Québec	9
5. Est-ce que le projet Suroît à Beauharnois répond aux attentes des MEQ?	10
↳ <i>Considérations économiques</i>	10
↳ <i>Considérations environnementales</i>	10
6. Conclusion	12

SOMMAIRE

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois (projet Suroît) parce qu'ils :

- 1) estiment qu'il permettra d'éviter de courir les risques associés à une marge de manœuvre pour combler les aléas trop faible comme ce serait le cas sans cette centrale;
- 2) estiment qu'Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;
- 3) reconnaissent les qualités du site choisi;
- 4) reconnaissent que les technologies qui seront employées sont les plus avancées et le combustible (gaz naturel) qui sera utilisé permettront de minimiser les effets sur l'environnement par rapport à d'autres centrales du même type et;
- 5) reconnaissent l'engagement pris par Hydro-Québec dans le cadre de cette audience de consacrer la quantité de crédits d'émission nécessaires pour couvrir l'équivalent des gaz à effet de serre émis par le projet Suroît.

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant au prix le plus compétitif possible.

1. Présentation des Manufacturiers et exportateurs du Québec

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* (MEQ) a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constitue 43,6 % des ventes d'électricité au Québec de la société d'État. À titre de comparaison, les autres principales catégories de clients, soit la clientèle résidentielle et agricole et la clientèle commerciale représentent respectivement 33,4 % et 20 % des ventes d'électricité.

Les manufacturiers emploient plus de 650 000 Québécois, ce qui représente plus de 18 % de la main-d'œuvre totale au Québec. De plus, le rayonnement indirect des manufacturiers, qui sous-traitent et génèrent des revenus d'exportation, contribue à la prospérité de plusieurs régions et villes québécoises.

Les perspectives de croissance de ce secteur économique moteur pour le Québec et l'importance la clientèle industrielle pour Hydro-Québec expliquent qu'elle sera responsable à 60 % de la croissance de la demande énergétique au Québec au cours des prochaines années.

Afin de survivre et de continuer à croître et créer des emplois, les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec nécessitent un environnement d'affaires qui encourage un accroissement de la productivité et qui stimule l'innovation. Cela passe notamment par la disponibilité d'un approvisionnement énergétique qui soit fiable et suffisant, au prix le plus compétitif possible.

2. Priorités des Manufacturiers et exportateurs du Québec en matière d'énergie

Les manufacturiers ont dépensé plus de 3,3 milliards de dollars en électricité et combustible pour la production en 1999, ce qui équivalait à près de 8 % du PIB du secteur. L'énergie est donc un des moteurs de l'industrie québécoise et est essentielle à son bon fonctionnement.

Dans ce sens, en matière d'énergie, les deux priorités des Manufacturiers et exportateurs du Québec sont : a) la disponibilité d'un approvisionnement suffisant et b) un prix le plus avantageux possible.

Le souvenir n'est pas très éloigné alors que, en janvier 1998, la tempête de verglas et les pannes d'électricité qui ont suivi ont eu un effet important sur les Manufacturiers et les exportateurs du Québec, qui dans bien des cas ont dû cesser leurs opérations, utiliser des sources d'énergie alternatives plus dispendieuses, s'adapter aux contraintes des employé(e)s souffrant eux-mêmes des effets du verglas et des pannes d'électricité ou encore ralentir la production à cause de fournisseurs situés à l'intérieur de la zone durement touchée et incapables de livrer les marchandises et services. Ceci a entraîné des retards dans la production et des coûts imprévus. Ces impacts se sont traduits par des pertes de revenus pour de nombreuses entreprises. En Montérégie, sur l'Île de Montréal et la Rive-Sud, des entreprises comme IBM Canada Limitée, Ispat Sidbec Inc, Zinc Electrolytique, Pratt & Whitney Canada, Kruger Inc et plusieurs autres ont connu des arrêts ou des ralentissements de production.

L'électricité est un intrant important dans les processus de fabrication des entreprises manufacturières au Québec puisqu'il représente, comme on l'a vu, l'équivalent de 8 % du PIB du secteur a été dépensée en électricité et en combustible. Pour demeurer compétitives, les entreprises manufacturières québécoises ont donc besoin d'électricité à des prix les plus bas possibles. Les faibles coûts énergétiques, notamment dans le secteur industriel, constituent un avantage comparatif majeur pour le Québec et pour la compétitivité des entreprises manufacturières. Il y a donc un lien entre croissance économique et croissance de la demande d'électricité. En effet, 60 % de la croissance de la demande d'électricité au Québec viendra du secteur manufacturier. C'est pour produire, transformer et fabriquer davantage que celles-ci ont besoin d'énergie.

Hydro-Québec a la responsabilité d'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

3. Croissance de la demande d'électricité sur les marchés d'Hydro-Québec

Marché québécois

Au cours des prochaines années, il y aura croissance de la demande d'électricité au Québec comme sur les autres marchés d'Hydro-Québec.

Selon les prévisions d'Hydro-Québec, sur le marché québécois (prioritaire pour la société d'État), les prévisions de croissance des besoins en électricité montrent que celle-ci sera de 1,2 % par an jusqu'en 2015. Cela signifie que sur 15 ans, la demande sera de 20 % supérieure à son niveau actuel.

Cette croissance sera grandement due au secteur industriel. En effet, la croissance dans ce secteur est inévitablement liée à la croissance des besoins énergétiques. La croissance dans le secteur manufacturier – à forte valeur ajoutée – déborde sur l'ensemble de l'économie et profite ainsi à tous. Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constitue 43,6 % des ventes d'électricité de la société d'État au Québec.

Marchés extérieurs

Sur les marchés d'exportation, cette croissance sera de 1,5 % par an jusqu'en 2020. Dans 15 ans, la demande sera donc de 25 % supérieure à son niveau actuel.

Les ventes d'Hydro-Québec à l'extérieur du Québec – principalement au États-Unis – se chiffraient à 3 milliards de dollars pour 2001.¹ Ces ventes à l'extérieur ont ainsi considérablement augmenté au cours des dernières années : en 1991, elles n'étaient que de 304 millions de dollars.² Ces ventes, plutôt modestes et ondulatoires avant 1997, ont bénéficié de l'ouverture des marchés de gros, augmentant de 400 % entre 1997 et 2001.³

Deux raisons principales favorisent Hydro-Québec pour vendre de l'électricité sur les marchés extérieurs. D'abord, une raison propre à toute source d'énergie hydroélectrique : le caractère aléatoire des précipitations. Il appert que les variations des ventes reflètent autant la force de la demande en période de pointe que la faible hydraulité des bassins de l'entreprise.⁴ Ensuite, la période de pointe des clients potentiels d'Hydro-Québec situés sur la côte est américaine n'est

¹ Hydro-Québec (2001), *Rapport annuel*, p. 55.

² Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *La libéralisation des marchés de l'électricité*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 287.

³ *Ibid*, p. 287-288 et Hydro-Québec, *op. cit.*, p.55.

pas la même qu'au Québec.⁵ Les cycles de demande entre le marché québécois et les marchés extérieurs diffèrent, en se complétant plutôt qu'en se concurrençant. Hydro-Québec a donc une formidable opportunité de vendre et de rentabiliser ses capacités non utilisées.

La demande croissante le marché québécois réduira considérablement la marge de manœuvre d'Hydro-Québec dans un avenir très rapproché. Actuellement, la marge de manœuvre (sans prendre en compte la réserve légale), équivalait en 2001 à 8 TWh. Cette marge sera réduite de près de 13 % en 2006 pour atteindre 7 TWh et ce, en considérant la mise en route de Sainte-Marguerite-3 et de Toulnostouc. Selon la Régie de l'Énergie, les ventes d'électricité au Québec en 2006 sera de 167,2 TWh (scénario moyen de croissance).⁶ C'est donc dire que la marge de manœuvre ne correspondrait qu'à 4 % des ventes au Québec, niveau considéré comme trop faible par les MEQ. De plus, à la fin de la décennie, la centrale nucléaire Gentilly-2 sera retirée du réseau pour réfection majeure, ce qui réduira encore une fois les capacités de production d'énergie électrique d'Hydro-Québec et qui pourrait encore davantage affecter sa marge de manœuvre.

La marge de manœuvre de 7 TWh (ou 4 % des ventes totales au Québec) prévue pour 2006 sera la plus faible marge jamais rencontrée dans l'histoire d'Hydro-Québec. Cette marge de manœuvre vise à compenser des aléas, des imprévus auxquels la société d'État a la responsabilité de faire face. Ces aléas peuvent être des aléas de marchés, des aléas climatiques ou encore des aléas techniques. Cette marge nous assure, en tant que consommateurs d'électricité, qu'Hydro-Québec ne passera pas à une position d'acheteur d'électricité pour combler les besoins de sa clientèle. Le problème n'en est pas un de disponibilité ou encore d'approvisionnement – Hydro-Québec n'est pas le seul producteur d'énergie électrique de la région et il pourra acheter chez ces concurrents ontariens ou américains –, le problème en est un de prix. Car lorsqu'un producteur achète d'un autre pour combler ses manques, il doit souvent le faire à des prix plus élevés.

Un exemple pas très lointain ni dans le temps ni dans l'espace force à réfléchir. Entre août 2001 et août 2002, le prix de l'électricité a fait un bond de 32,7 % en Ontario.⁷ En un seul mois, de juillet 2002 à août 2002, cette hausse a été de 18,3%, « *qui reflète le fait que l'électricité est maintenant vendue sur le marché libre dans cette province et que les vagues de chaleur d'août*

⁴ Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *op.cit.*, p.288.

⁵ *Ibid.*

⁶ Hydro-Québec Production, *Prévision des ventes régulières au Québec*, extrait du *Plan d'approvisionnement de la Régie de l'énergie*, septembre 2002, p. 9 (Document déposée dans le cadre des audiences publiques, DA-13).

⁷ Statistique Canada (2002), *Le Quotidien*, 20 septembre.

ont accentué la demande ». ⁸ Un aléa climatique (vague de chaleur), jumulé à une marge de manœuvre trop faible, a forcé le producteur ontarien à acheter à prix fort d'un autre producteur (notamment Hydro-Québec possiblement), ce qui s'est inévitablement répercuté sur la facture des usagers. Dans une situation de marché telle, le producteur ontarien n'a pas été en mesure de combler une demande via ses propres capacités de production d'électricité.

Il y a donc un risque associé à une marge de manœuvre trop faible. Un risque de voir les coûts d'approvisionnement augmenter en raison de ce changement de position (de producteur net à celui d'acheteur). Il s'agit d'un risque que les Manufacturiers et exportateurs du Québec ne sont pas prêts à prendre, en raison des conséquences que cela pourrait avoir sur les coûts et de son incidence sur les prix de cet important intrant dans le processus de fabrication. Cela aurait inévitablement des effets majeurs sur la compétitivité des entreprises manufacturières vis-à-vis de leurs concurrents.

Encore une fois, la demande ira en s'accroissant au cours des prochaines années. Cette demande sera forcément comblée par un des producteurs. Cela amène à une question essentielle : pourquoi Hydro-Québec se « tasserait » de ce marché en forte croissance pour laisser la place à un concurrent ? Il y a une demande, pourquoi empêcherait-on Hydro-Québec d'accroître ses capacités de production pour la combler ? Autrement, on court le risque d'en subir ultimement les effets sur la facture d'électricité !

Qui plus est, Hydro-Québec est une société d'État ayant pour unique actionnaire le gouvernement du Québec. Elle redonne au gouvernement une grande part de ses profits. L'an dernier, c'est 554 millions de dollars que l'entreprise remettait à son actionnaire. Il s'agit ainsi d'une entrée de fonds importante pour le trésor public. Le gouvernement aurait autrement à faire des choix qui altéreraient soit la qualité de la gestion des finances publiques, la qualité des services offerts par l'État ou encore affecterait défavorablement le climat d'affaires du Québec (par une hausse des taxes ou des impôts).

⁸ *Ibid.*

Pour revenir à notre question, y a-t-il une bonne raison de refuser à Hydro-Québec d'agir de manière responsable en s'assurant d'avoir une marge de manœuvre suffisamment élevée pour faire face aux aléas de marché, climatiques ou techniques en accroissant ses capacités de production et parallèlement profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs et ainsi contribuer aux recettes du gouvernement québécois ? Poser la question c'est y répondre.

Certains soulèveront des préoccupations du point de vue environnemental, particulièrement face au projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel qu'Hydro-Québec propose de réaliser en vue d'accroître ses capacités de production. Ces enjeux méritent certainement notre attention, particulièrement dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui découlera de la mise en place éventuelle du Protocole de Kyoto. Ils seront abordés plus loin dans ce mémoire. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que la croissance de la demande d'électricité sera forcément comblée. Si ce n'est pas par Hydro-Québec, ce sera par un autre producteur concurrent, possiblement américain. Hydro-Québec, dans le passé et encore aujourd'hui, a démontré un souci d'adopter des pratiques et des technologies qui soient les plus respectueuses de l'environnement. Il n'est pas garanti que le producteur concurrent qui comblerait cette demande montre un souci aussi grand de la qualité de l'environnement.

4. Synthèse : attentes des MEQ vis-à-vis Hydro-Québec

Une marge de manœuvre trop faible représente un risque trop élevé par la pression qu'elle peut ultimement exercée sur les prix. Rappelons que les Manufacturiers et exportateurs du Québec croient fermement qu'Hydro-Québec a la responsabilité de s'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

Pour répondre à cette demande croissante d'électricité au Québec et aux opportunités offertes sur les marchés extérieurs, Hydro-Québec doit nécessairement accroître ses capacités de production d'énergie électrique. Des projets sont d'ailleurs en cours de réalisation, tels que Toulustouc, et Saite-Marguerite-3. D'autres sont en cours de d'approbation, tel que celui qui nous intéresse ici : le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois.

5. Est-ce que le projet Suroît à Beauharnois répond aux attentes des MEQ ?

Considérations économiques

Le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois permettra d'accroître la marge de manœuvre d'Hydro-Québec et ses délais de mise en route relativement court (prévue pour 2006) rassure quant à « l'horizon critique » de la marge de manœuvre qui atteindrait, sans ce projet, son plus faible niveau historique. La justification économique d'accroître les capacités de production et d'au moins maintenir la marge de manœuvre d'Hydro-Québec par rapport aux priorités et attentes des MEQ a été largement discutée dans les sections précédentes. Les considérations environnementales liées au projet Suroît doivent maintenant être abordées.

Considérations environnementales

Avec les meilleures technologies disponibles sur le plan environnemental, le projet Suroît devrait générer une quantité limitée de polluants (oxyde d'azote, dioxyde de soufre et matières particulaires) et ce, lorsqu'on le compare à des centrales semblables fonctionnant au charbon ou à l'huile lourde. De plus, si on compare le rendement de la conversion du combustible du projet Suroît avec le rendement de la conversion du combustible pour une centrale classique au mazout, au charbon ou à une génératrice domestique d'urgence, on se rend compte là aussi que ce projet sera beaucoup plus avantageux pour l'environnement. En effet, le projet Suroît aurait un taux d'efficacité de 58 % comparativement à 37 % pour une centrale classique au mazout, à 33 % pour une centrale au charbon et à 20 % pour une génératrice domestique d'urgence.

Malgré la technologie utilisée éprouvée sur le plan environnemental et l'utilisation de l'énergie fossile la plus propre, le projet Suroît devrait tout de même générer des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 2,45 mégatonnes par an ce qui équivaut à 2,8 % du total des émissions de gaz à effet de serre annuelles au Québec. Dans le contexte d'une ratification prochaine du Protocole de Kyoto par le Canada, cette situation nous préoccupe. Cependant, les Manufacturiers et exportateurs du Québec reconnaissent l'engagement pris par Hydro-Québec de compenser les émissions de gaz à effet de serre de la future centrale par des crédits d'émissions. Par contre, puisque les modalités d'application du protocole ne sont pas encore entièrement connues, une incertitude demeure quant à la faisabilité de cette proposition. L'une des conditions qui favorisera la réussite d'une telle proposition est la mise en place d'un marché de crédits d'émissions qui soit le plus large et le plus ouvert possible. Les Manufacturiers et exportateurs du Québec soutiennent ardemment la création d'un tel marché.

Par ailleurs, comme il semble que le protocole de Kyoto sera appliqué au Canada par secteur industriel, c'est donc le secteur de production électrique canadien qui devra atteindre sa cible. Ce faisant, ce sont les unités de production d'électricité les moins performantes qui devraient éventuellement disparaître telles que les centrales au charbon ou au mazout afin d'être remplacées, entre autres, par des centrales au gaz naturel beaucoup moins polluantes.

Qu'arriverait-il si le projet Suroît ne voyait pas le jour ? Quoique la réponse à cette question réside principalement dans une rationalité économique, elle se justifie également selon une perspective environnementale. Rappelons que la demande d'électricité poursuivra sa croissance et que cette demande sera nécessairement comblée par Hydro Québec ou par l'un de ses concurrents. Dans une perspective régionale, la demande pourrait être comblés par une source de production électrique plus polluante que le gaz naturel. Ainsi, pour répondre aux besoins toujours grandissants, une nouvelle centrale électrique au charbon pourrait voir le jour à Pittsburgh, par exemple, ce qui serait désavantageux pour le Québec tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental.

6. Conclusion

Avec le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois, dont les délais de réalisation sont courts, Hydro-Québec pourra éviter une situation inquiétante en 2006 alors qu'elle prévoit que sans ce projet sa marge de manœuvre serait la plus faible historiquement. Elle serait alors vulnérable face à une hausse plus importante que prévue de la demande ou encore vis-à-vis de tout aléa – qu'il soit de marché, climatique ou technique. Hydro-Québec devrait alors acheter à d'autres producteurs l'énergie manquante à des coûts qui pourraient être beaucoup plus élevés.

Inutile de mentionner que cette situation ne correspond nullement aux attentes des Manufacturiers et exportateurs du Québec qui désirent bénéficier d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant et à un prix compétitif. Une marge de manœuvre est en quelque sorte un « coussin » qui sécurise et diminue le risque. Les Manufacturiers et exportateurs du Québec ne sont pas prêts à courir le risque de voir un avantage comparatif du Québec (les coûts de l'électricité) se transformer en désavantage. L'énergie est un intrant trop important dans le processus de fabrication et il en va de la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis leurs concurrents des États-Unis, de l'Ontario et d'ailleurs dans le monde. Voilà la raison principale sur laquelle se base l'appui des MEQ au projet.

Néanmoins, les Manufacturiers et exportateurs du Québec reconnaissent les qualités des projets de type hydroélectrique pour combler les besoins électriques parce que plus respectueux de l'environnement, notamment en ce qui a trait aux émissions directes de gaz à effet de serre. Cependant, comme d'autres observateurs ont pu le constater, nous constatons que les délais de réalisation des projets hydroélectriques sont très longs. Ceci s'explique entre autres par les lents délais d'approbation, l'incertitude liée à l'application de la *Loi fédérale sur la protection des poissons* de même qu'aux négociations difficiles avec les populations locales affectées par les projets.

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient donc le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois parce qu'ils :

1. estiment qu'il permettra d'éviter de courir les risques associés à une marge de manœuvre trop faible comme ce serait le cas sans cette centrale;
2. estiment qu'Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;

3. reconnaissent les qualités du site choisi;
4. reconnaissent que les technologies qui seront employées sont les plus avancées et le combustible (gaz naturel) qui sera utilisé permettront de minimiser les effets sur l'environnement par rapport à d'autres centrales du même type et;
5. reconnaissent l'engagement pris par Hydro-Québec dans le cadre de cette audience de consacrer la quantité de crédits d'émission nécessaires pour couvrir l'équivalent des gaz à effet de serre émis par le Suroît.

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant au prix le plus compétitif possible.

Les règles du jeu en matière de production électrique ont changé au Québec. Il est maintenant question de déréglementation de la production, de régionalisation des marchés, de nouvelles capacités techniques, de nouveaux défis environnementaux et de nouveaux modes de production. Tout ceci devrait forcer la société québécoise à prendre conscience de l'avenir qu'elle voudra se donner en matière énergétique. Pour cette raison, les MEQ proposent la tenue d'un large débat public afin que soit mis en perspective nos défis énergétiques ainsi que les possibilités qui s'offrent à nous. Nous voulons que ce débat soit plus large que l'étude actuelle portant seulement sur le projet Suroît. En effet, comme nous l'avons déjà souligné par le passé, nous croyons que les acteurs intéressés doivent avoir l'opportunité de se prononcer sur la question des sources de production électrique au Québec.

De plus, nous tenons à préciser que la position prise par les Manufacturiers et exportateurs du Québec dans le cadre du présent projet ne doit nullement être interprétée comme étant garante des positions à venir de l'association au chapitre de projets de production d'énergie électrique. Le projet Suroît s'inscrit dans des conditions spécifiques qui ne se répéteront pas nécessairement dans l'avenir.